



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**DIXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE PLANIFICATION OPERATIONELLE
D'AERODROME
(AOP/SG/10) (NAIROBI, KENYA, 5-7 AOUT 2013)**

Point 6 de l'ordre du jour: Programme APEX OACI-ACI

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note fait le point sur le concept du programme d'Excellence aéroportuaire en sécurité (APEX) conçu par le Conseil international des aéroports. Elle examine les avantages que le programme APEX présente en tant qu'approche dynamique, systémique, examen par les pairs de la sécurité de la part de l'industrie. Elle encourage la coopération régionale dans le domaine des aéroports, l'objectif étant d'améliorer la sécurité et de contribuer ainsi à la baisse du nombre des incursions sur pistes et des sorties de pistes, de réduire le nombre d'accidents mortels et de diminuer le nombre d'incidents de sécurité.

Suite à donner par la réunion: Tel qu'indiqué au paragraphe 20.

Références:

Mémorandum de coopération entre l'OACI et l'ACI

Historique

1. Le Conseil international des aéroports (ACI) a pour mission de promouvoir l'intérêt collectif des aéroports du monde et des communautés qu'ils desservent, et de promouvoir l'excellence professionnelle dans l'exploitation et la gestion aéroportuaires.
2. Le programme APEX en sécurité est une initiative de l'ACI annoncée au Symposium mondial de l'OACI sur la sécurité de pistes qui s'est tenu à Montréal en mai 2011. Elle a pour objectif d'aider les exploitants d'aéroports à améliorer le niveau de sécurité et de conformité aux normes et pratiques recommandées de l'OACI.
3. L'OACI, représentée par le Président du Conseil, Roberto Kobeh Gonzalez, et l'ACI, représenté par son Directeur général, Angela Gittens, ont signé un Mémorandum de coopération le 15 juin 2012.

4. Le programme APEX en sécurité a été lancé en septembre 2011, par une revue de sécurité pilote effectuée à Lomé (Togo). Après cette première mission réussie et avant la fin de l'année 2012, cinq autres revues de sécurité pilotes ont été effectuées, couvrant quatre régions, à savoir l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine.

5. Le programme APEX en sécurité est fondé sur les normes de l'OACI, ainsi que sur les meilleures pratiques de l'ACI. Le programme APEX en sécurité combine le mandat de la conformité à la réglementation avec les besoins opérationnels quotidiens des aéroports pour maximiser l'efficacité opérationnelle, tout en améliorant les normes de sécurité.

Procédures de l'APEX de l'ACI dans le programme de sécurité

6. Le 15 juin 2012, l'ACI a signé un Mémoire de coopération («MoC») avec l'OACI pour fournir un cadre permettant de poursuivre conjointement les niveaux les plus élevés possibles de sécurité aux aéroports du monde entier. Ce Mémoire de coopération entre l'OACI et l'ACI pour le renforcement de la coopération en vue d'améliorer les normes de sécurité aux aéroports du monde entier a été signé par le Président du Conseil de l'OACI, M. Roberto Kobeh González et le Directeur général de l'ACI, Mme Angela Gittens, lors d'une cérémonie qui a eu lieu au siège de l'OACI à Montréal.

Les objectifs du MoC sont:

- ✓ de soutenir le développement de l'APEX de l'ACI dans le programme de sécurité, afin d'aider les aéroports du monde entier à identifier et à résoudre leurs vulnérabilités en matière de sécurité;
- ✓ d'exécuter des projets conjoints d'assistance technique;
- ✓ d'échanger régulièrement des informations et des données relatives à la sécurité en se donnant un accès mutuel aux bases de données;
- ✓ d'échanger des experts et de dispenser des formations;
- ✓ de promouvoir la coopération régionale.

7. Le programme APEX en sécurité est fondé sur les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 14 de l'OACI et les meilleures pratiques de l'ACI. Elle se présente sous la forme d'un processus de revue par les pairs appelé Revue de la sécurité, qui comprend une auto-évaluation du niveau de sécurité, une analyse des écarts, des solutions recommandées et l'élaboration d'un plan d'action après une visite sur le terrain à un aéroport (l'«aéroport hôte») qui a demandé une assistance pour améliorer son niveau de sécurité.

8. Avant la revue de la sécurité, l'aéroport hôte remplit et envoie à l'ACI un questionnaire d'auto-évaluation, appelé le Questionnaire, qui vise à identifier les domaines clés qui appellent un temps supplémentaire de la part de l'équipe de revue de la sécurité de l'ACI lors de l'évaluation sur le terrain. En soumettant le questionnaire, l'aéroport hôte doit également fournir une version électronique des procédures et des documents pertinents. Il s'agit là d'une étape importante dans l'évaluation des besoins opérationnels et du choix des partenaires de sécurité appropriés.

9. Le partenaire de sécurité est un aéroport, un partenaire d'affaires mondial ou un autre associé stratégique de l'ACI qui a les connaissances nécessaires et qui s'engage volontairement à fournir à l'aéroport hôte un ou plusieurs experts dans le but d'exécuter la revue de la sécurité. Les services du partenaire de sécurité sont fournis à titre gracieux pendant toute la durée de la revue de la sécurité afin d'aider l'aéroport hôte à améliorer ses normes de sécurité.

10. L'ACI coordonne et envoie une équipe d'experts de revue de la sécurité de l'ACI à l'aéroport hôte dans le but d'améliorer la sécurité dans des domaines d'intérêt spécifiques:

- ✓ Sécurité de pistes;
- ✓ Systèmes de gestion de la sécurité (SMS);
- ✓ Certification d'aérodrome ;
- ✓ Gestion des dangers causés par la faune;
- ✓ Marques, signaux et balisage lumineux;
- ✓ Sauvetage et lutte contre l'incendie;
- ✓ riposte aux urgences;
- ✓ Gestion des chauffeurs et des véhicules côté piste;
- ✓ Gestion des services d'escale, questions contractuelles et juridiques;
- ✓ Amélioration de la documentation de l'AIP ;
- ✓ Procédure par faible visibilité;
- ✓ Gestion des obstacles;
- ✓ Exploitations durant l'hiver;
- ✓ Gestion des FOD;
- ✓ Entretien des zones de mouvements;
- ✓ Accès aux zones de mouvements;
- ✓ Sécurité des travaux à l'aérodrome;
- ✓ Gestion de la sécurité des pistes;
- ✓ Enlèvement des aéronefs immobilisés;
- ✓ Manutention des marchandises dangereuses;
- ✓ Etc.

11. Le temps estimé nécessaire pour compléter le processus entier, depuis le moment où l'accord avec l'aéroport hôte est signé jusqu'à la publication du rapport final est d'environ 16 semaines. La revue de la sécurité devrait durer au maximum une semaine. Le nombre de membres de l'équipe de revue de la sécurité de l'ACI dépend de la complexité de l'évaluation demandée. L'équipe devrait normalement comprendre un évaluateur de la sécurité du bureau régional de l'ACI, un expert de la sécurité désigné par l'OACI, et un ou plusieurs partenaires de sécurité, sous la supervision d'un chef d'équipe (qui pourrait être l'un des membres d'équipe susmentionnés). D'autres experts peuvent être inclus dans l'équipe si l'ampleur de la revue de la sécurité l'exige.

12. L'aéroport hôte est chargé de couvrir les coûts directs suivants pour l'équipe de revue de la sécurité de l'ACI pendant la durée de la revue : voyage aérien et per diem, transfert entre l'hôtel et l'aéroport, hébergement et repas.

13. L'aéroport hôte bénéficiera directement du soutien spécial de l'ACI pour la réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action. Divers moyens d'assistance sont disponibles, tels que l'accès aux experts, la formation, les ateliers et les séminaires, les groupes de travail aux niveaux local, régional et international.

14. Le niveau amélioré de sécurité profitera directement à l'État, surtout en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre du programme de sécurité de l'État (SSP). Les capacités de supervision de l'État seront renforcées, car l'aérodrome qui participe à l'APEX dans le programme de sécurité manifesterà un niveau plus élevé de conformité aux SARP et aux règlements nationaux en vigueur.

Le programme profitera à l'OACI en fournissant une bonne appréciation en ce qui concerne l'état actuel de la sécurité et les capacités futures des aéroports visités pour réduire les carences constatées en matière de sécurité. Les données collectées seront utilisées par l'OACI sous une forme non-identifiée dans le cadre du réseau mondial intégré de sécurité de l'aviation, l'objectif ultime étant d'améliorer la sécurité de l'aviation dans le monde entier.

15. Le programme APEX en sécurité offre une opportunité unique aux aéroports pour évaluer le niveau actuel de la sécurité d'une manière non-punitif et totalement inclusive, tout en s'assurant que leurs besoins en matière de sécurité sont pris en considération et que des solutions appropriées sont élaborées. Les aéroports qui font l'objet d'une revue bénéficient des meilleures pratiques de l'ACI, de l'expertise opérationnelle d'aéroports pairs et d'autres partenaires du programme, ainsi que de la contribution de l'OACI pour ce qui est de la réglementation et de la conformité aux SARP.

16. Une partie importante du programme APEX en sécurité consiste à s'assurer qu'une assistance efficace est fournie à l'aéroport hôte pour la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité capable d'évaluer les dangers et les risques relatifs à la sécurité et d'y faire face.

17. A mesure que l'aéroport hôte met en œuvre des mesures d'atténuation, une évaluation périodique des performances de l'aéroport en matière de sécurité est nécessaire et hautement recommandée. Les résultats de la revue de la sécurité devraient par conséquent être actualisés pour tenir compte des progrès réalisés, ce qui aidera également à assurer la cohérence avec l'approche de surveillance continue de l'OACI.

18. Les résultats de la revue de la sécurité seront confidentiels. L'ACI et l'OACI collaboreront pour assurer la protection des données relatives à la revue de la sécurité. Ces données seront utilisées pour les besoins de la revue de la sécurité, et pour concevoir des mesures d'atténuation et assurer la supervision de la sécurité dans le cadre de la coopération.

19. L'ACI a achevé la phase pilote du programme, qui a inclus les revues de la sécurité effectuées à Lomé (Togo), San Pedro Sula (Honduras), Maputo (Mozambique), Lusaka (Zambie), Jakarta (Indonésie) et Cluj-Napoca (Roumanie). Le programme APEX en sécurité est entré dans la phase de mise en œuvre effective au quatrième trimestre de 2012.

Suite à donner par la réunion

20. La réunion est invitée à:

- ✓ prendre note des informations fournies au sujet du programme APEX en sécurité;
- ✓ soutenir l'utilisation de l'APEX par les aéroports de la région AFI;
- ✓ encourager les exploitants d'aéroports à contacter l'ACI pour une assistance par le biais de l'APEX; et à recommander aux exploitants d'aéroports de la région AFI de participer au programme des revues de la sécurité de l'APEX et de partager les informations pertinentes sur la sécurité.
